



Cadre Intégré National (CINF) pour le Financement du développement durable d'Haïti

Titre de l'Etude : Sources de financement innovant pour Haïti

Objectifs : « Le financement innovant » se réfère à des initiatives qui visent à lever de nouveaux fonds pour le développement ou à optimiser l'utilisation des sources de financement traditionnelles, y inclus l'ensemble des stratégies et des instruments financiers conçus et utilisés pour sécuriser les ressources additionnelles nécessaires aux efforts de développement. L'étude identifie des leviers financiers innovants et évalue le potentiel et les contraintes d'Haïti d'y accéder. Certains avantages ou atouts dont le pays dispose sont également soulignés.

Résultats : Les options de financement explorées dans le rapport incluent:

1. La titrisation;
2. La fiscalité liée à des activités spécifiques (billets d'avion, opérations de change, émissions de carbone);
3. Les fonds spéciaux disponibles pour lutter contre le changement climatique – fonds vert pour le climat (FVC) - et/ou soutenir l'économie bleue;
4. La microfinance;
5. L'investissement à impact;
6. Le financement philanthropique;
7. Le financement mixte ou « blended finance ».

Conclusions et recommandations : Haïti a besoin d'une croissance économique forte et soutenue dans les conditions de sécurité et de bonne gouvernance pour atteindre les ODD, renforcer ses capacités productives et atteindre une transformation structurelle durable. L'aide publique au développement (APD) combinée à des financements innovants peut permettre au pays de (i) remplir certaines conditions minimales nécessaires pour attirer l'investissement direct étranger (IDE) et avoir accès au capital nécessaire pour la croissance; et de (ii) réaliser son potentiel économique en s'assurant que les investissements adéquats sont consentis dans les domaines des secteurs stratégiques.

En matière de fonds innovants, le FVC se signale comme l'une des meilleures options pour Haïti. Les fonds pour l'économie bleue n'ont pas encore véritablement atteint le pays, mais doivent être explorés en raison du potentiel énorme que représente le développement de la pêche en matière de revenus.

Les défis liés à la gouvernance et au climat sociopolitique vont s'opposer aux efforts de levée de fonds. La désignation d'Haïti par le Global Fragility Act (GFA) représente une opportunité unique pour bénéficier d'un encadrement technique effectif. Il est essentiel que la mise en application de la GFA et l'élaboration du CINF fassent l'objet de coordination.

Les priorités à accorder aux diverses options sont identifiées par ordre d'importance, y inclus : (1) la mobilisation des fonds publics; (2) une taxe sur les transactions de change et la fiscalisation d'une portion des redevances sur les billets d'avion; (3) l'augmentation de l'enveloppe accordée à Haïti au titre de l'APD, à explorer sur la base des projets identifiés au cours de l'exercice du CINF; (4) le FVC, qui offre de bonnes perspectives pour des investissements dans l'agriculture et l'énergie; et (5) le « blended finance » qui reste un défis pour Haïti, puisque ce sont les pays à revenus intermédiaires qui y ont le plus accès. Pour une mise-en-place efficace, il est nécessaire: i) d'élaborer des plans suffisamment détaillés et concertés; ii) de mettre en place une structure de gouvernance et de suivi adéquates; et iii) d'assurer un budget en adéquation avec les besoins recensés.